



Date: 26.03.2014
Code: 8.432.23073

Annexe

Etablissement d'affectation no 23073

Cahier des charges

Cahier des charges no :
59260

Titre du cahier des charges :
Animateur en atelier pratique "INIZIO"

Domaine d'activité :
Travaux pédagogiques

Nombre maximum de places de travail autorisées :
2

**Domaine de l'établissement
d'affectation :** 250 Domaine de
l'assurance-chômage

Genre de l'affectation : Soins /
Assistance

Lieu de travail : Vevey (VD)

**Personne autorisée à donner des
instructions :**
Responsable de projet
Tél. : +41 21 925 29 88
E-mail : cyril.mean@oseo-vd.ch

Part

Activité

30% Animation
Assister l'équipe pluridisciplinaire de MESIP dans les activités proposées (atelier de production pratique, production multimédia, sorties, appuis scolaires intégrés), encadrer des adolescents entre 15 et 18 ans à la recherche d'une solution d'insertion professionnelle (formation).

50% Pratique
Participer aux objectifs de production des ateliers, transmettre des connaissances pratiques aux travers d'activités réelles et une prise en charge flexible orientée par des objectifs personnalisés au sein de cadre de prise en charge spécialisé.

20% Administration
Evaluer les activités des participants au travers d'outils de suivi et d'évaluation en collaboration étroite avec l'équipe, assumer des tâches administratives ponctuelles déléguées.

Connaissances de base :
exigées :

CFC dans le domaine d'activité en lien avec les activités des ateliers (décoration/rénovation, arts graphiques, production multimédia ou autre proposition bienvenues en lien avec une activité artisanale) ou étudiant universitaire/HES/HEP se destinant à une activité dans le champ social, éducatif, de l'enseignement ou de la santé, compétences sportives bienvenues, permis de conduite valable pour véhicule léger, casier judiciaire vierge.

souhaitées : Expériences professionnelles, expériences associatives et humanitaires, stabilité émotionnelle et gestion du stress, capacité d'analyse et autocritique, habilités sociales et relationnelles, rapport à la Loi exemplaire, intérêt pour la politique socioéducative vaudoise (PSE) et les mesures d'insertion professionnelles.

Formation par l'établissement d'affectation : Par le responsable.

Cours de l'établissement d'affectation :

Formation par le service civil : A partir d'une durée d'engagement de 50 jours, le cours "Gestion sans violence des conflits" doit être suivi, avant le début de l'affectation. La participation au cours est organisée par le service civil. Les frais sont couverts par la Confédération.

A partir d'une durée d'engagement de 50 jours, le cours "Encadrement d'enfants et d'adolescents" doit être suivi, avant le début ou dans les 4 premières semaines de l'affectation. La participation au cours est organisée par le service civil. Les frais sont couverts par la Confédération.

Cours du service civil : Gestion sans violence des conflits
Encadrement d'enfants et d'adolescents

Exigences posées à la personne astreinte au service civil :

Appréciation des aptitudes du civiliste : Non

Vérification du casier judiciaire: Non

Exigences posées à l'établissement d'affectation :

Contribution à la Confédération : Oui
Catégorie : 3
Supplément : Pas de logement ni de repas

Informations complémentaires :
Durée minimale d'une affectation initiale : 2 mois
Périodes d'affectations bloquées :
Temps de travail hebdomadaire : 40.
Modèle de temps de travail : Horaire fixe
Travail de nuit : Non
Travail en fin de semaine : Non
Indications :